

Loi fédérale sur le transfert international des biens culturels

Demande de délivrance d'une garantie de restitution¹

*Loi fédérale du 20 juin 2003 sur le transfert international des biens culturels
(Loi sur le transfert des biens culturels, LTBC) (RS 444.1);*

Art. 10 et 11

*Ordonnance du 13 avril 2005 sur le transfert international des biens culturels
(Ordonnance sur le transfert des biens culturels, OTBC) (RS 444.11);*

Art. 7

Le Beyeler Museum AG a présenté, conformément à l'art. 10 de la loi fédérale du 20 juin 2003 sur le transfert international des biens culturels (RS 444.1) et à l'art. 7 de l'ordonnance y relative du 13 avril 2005 (RS 444.11), la demande de délivrance de garantie de restitution suivante:

- A. Nom et adresse de l'institution prêteuse: National Gallery of Art, Sixth Street and Constitution Avenue NW, Washington DC 20565, USA;
- B. Description du bien culturel: cf. annexe²;
- C. Indication la plus précise possible de la provenance du bien culturel: cf. annexe²;
- D. Date prévue de l'importation temporaire du bien culturel en Suisse: 30 avril 2009;
- E. Date prévue de l'exportation du bien culturel hors de Suisse: 11 novembre 2009;
- F. Durée de l'exposition: du 31 mai 2009 jusqu'au 11 octobre 2009;
- G. Durée demandée pour la garantie de restitution: du 30 avril 2009 jusqu'au 11 novembre 2009.

Service spécialisé transfert international des biens culturels, Office fédéral de la culture, Hallwylstrasse 15, 3003 Berne.

Les oppositions contre la délivrance d'une garantie de restitution doivent être déposées dans un délai de 30 jours à partir de la date de publication auprès du service spécialisé.

5 mai 2009

Office fédéral de la culture:

Service spécialisé transfert international
des biens culturels

¹ La présente publication remplace celle qui figure à la FF 2009 1970.

² La demande (et son annexe) sont disponibles sur le site de l'Office fédéral de la culture (www.bak.admin.ch/kgt, rubrique «Demandes de délivrance d'une garantie de restitution»); elles peuvent encore être retirées auprès de l'Office fédéral de la culture, Hallwylstrasse 15, 3003 Berne.